

Le Tribunal permanent des peuples condamne l'État colombien



Bogota, 17 juin (RHC) Le Tribunal Permanent des Peuples (TPP) a rendu aujourd'hui l'Etat colombien responsable de crimes contre la paix et de génocide politique contre des mouvements politiques, paysans, leaders sociaux et femmes.

Après la présentation en mars dernier de 54 cas de secteurs identifiés comme victimes de génocide, qui illustrent comment en Colombie ce phénomène est historique, systématique et généralisé, il a recommandé au gouvernement de respecter et de faire respecter les droits de l'homme.

Il a également conseillé de faciliter le fonctionnement de la justice et de se conformer aux recommandations de la Juridiction spéciale pour la paix; d'assurer la réinsertion des ex-combattants des anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) et de poursuivre les comportements criminels qui menacent l'application de l'Accord de paix.

Il a appelé à la restitution complète des terres aux personnes qui en ont été dépossédées, à cesser de poursuivre les peuples autochtones et les communautés d'ascendance africaine et à les traiter comme des ennemis internes.

Il a exigé de sanctionner les crimes commis contre eux, d'assurer leur retour sur leurs terres ancestrales, de s'engager à la réparation et de respecter leur autodétermination et leur dignité.

Il a également appelé à la dissolution des structures paramilitaires et à cesser d'utiliser le droit pénal pour criminaliser les défenseurs des droits de l'homme

Le TPP a ordonné que les auteurs d'exécutions extrajudiciaires soient dûment sanctionnés et que toutes les mesures soient prises pour que de tels crimes ne se répètent plus.

Il a noté, entre autres, l'importance de procéder à la démilitarisation totale du pays et d'entamer une réforme de la police pour la transformer en un organe civile, républicain et au service de la citoyenneté, ainsi que d'assurer la réparation aux victimes notamment en cas de génocide de l'Union patriotique.

Par ailleurs, le TPP a demandé aux États-Unis de fermer l'École des Amériques, qu'il considère comme un théâtre exportateur de terreur et de violation des droits.

Il a suggéré aux pays qui soutiennent la paix de continuer à soutenir l'accord signé entre l'État et les FARC et la construction de la paix.

L'État colombien et la société dans son ensemble ont recommandé de mettre fin à la répression et à la stigmatisation des manifestations de protestation.

L'arrêt s'inscrit dans le contexte de la récente explosion sociale qui, depuis le 28 avril dernier, dans le cadre de la grève nationale, a occupé des rues et des places pour demander une politique sociale et sanitaire garantissant les droits de l'homme au milieu de la pandémie, a souligné l'organisation Collectif des avocats.

Bien qu'elles n'aient pas un caractère obligatoire pour les États, les décisions du TPP constituent un appel important à la conscience éthique de l'humanité; elles constituent un précédent pour la jurisprudence sur les cas traités, outre les implications juridiques et politiques pour les États impliqués dans ces crimes graves, a-t-il déclaré.

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/261087-le-tribunal-permanent-des-peuples-condamne-letat-colombien>



Radio Habana Cuba